ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

2021PORTUGAL.EU

Dimension Parlementaire

Note d'encadrement

Session II

Relance et résilience de l'Union européenne

Réunion des présidents de la COSAC

11 janvier 2020

Portugal

NOTE D'ENCADREMENT

Session II

Relance et résilience de l'Union européenne

Dès le début, l'Union européenne a apporté une réponse sans précédent à la pandémie COVID-19. La Déclaration commune des membres du Conseil européen, adoptée le 26 mars 2020, a invité la Commission européenne à élaborer une stratégie de sortie coordonnée, un plan de relance global et des investissements sans précédent pour permettre le fonctionnement normal de nos sociétés et de nos économies et parvenir à une croissance durable, en intégrant notamment la transition écologique et la transformation numérique.

La Commission européenne a donc proposé la création d'un *NextGenerationEU*, un instrument temporaire pour la relance , dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-27. Cet instrument visait à lever des fonds grâce à un nouveau plafond temporaire des ressources propres de 2,00 % du revenu national brut de l'UE, permettant à la Commission d'utiliser sa bonne notation de crédit pour emprunter 750 milliards d'euros sur les marchés financiers. Ce financement supplémentaire sera acheminé par l'intermédiaire des programmes de l'UE et remboursé sur une longue période, couvrant plusieurs budgets de l'UE entre 2028 et 2058. Afin d'atteindre cet objectif de manière juste et équitable, la Commission a proposé de nouvelles ressources propres. En outre, afin de mettre les fonds à disposition le plus rapidement possible pour répondre aux besoins les plus pressants, la Commission a proposé de modifier l'actuel cadre financier pluriannuel 2014-2020 afin de prévoir un montant supplémentaire de 11,5 milliards d'euros pour le financement dès 2020.

Cet instrument de relance repose sur trois piliers :

a) Facilité pour la reprise et la résilience, qui vise à financer les investissements publics et les réformes conformes aux priorités européennes pour la transition vers la neutralité climatique et numérique. Elle mettra l'accent sur le soutien aux États membres dans le cadre du semestre européen et sera à la disposition de tous les pays, en mettant l'accent sur les régions de l'UE qui ont été les plus touchées et où les besoins de résilience sont plus importants.
b) Relance de l'économie et stimulation de la reprise de l'investissement privé : renforcement du programme InvestEU et création d'une nouvelle facilité pour les

investissements stratégiques, en orientant l'investissement vers des chaînes de valeur fondamentales, cruciales pour la résilience et l'autonomie stratégique futures.

c) Tirer les enseignements les plus immédiats de la crise: renforcement des programmes qui ont démontré leur valeur pendant la crise (le RescEU ou l'horizon Europe) et mise en place d'un nouveau programme spécifique dans le domaine de la santé.

À la suite de la présentation par la Commission européenne de ses propositions de plan de relance et de la proposition révisée sur le budget de l'UE (CFP 2021-27), le Conseil européen extraordinaire, qui s'est tenu du 17 au 21 juillet, est parvenu à un accord sur le Fonds de relance (*Next Generation EU*) et sur le CFP 2021-27.

Un accord a également été trouvé en octobre sur la position du Conseil concernant la facilité pour la reprise et la résilience, un instrument de 672,5 milliards d'euros, et en novembre, le Conseil et le Parlement européen (PE) sont parvenus à un accord politique sur les différents éléments du plan budgétaire européen, qui comprend le CFP 2021-27, le Fonds de relance *Next Generation EU* (NGEU), la décision de l'UE sur les ressources propres et la conditionnalité de l'État de droit. Un accord politique a également été dégagé sur le paquet Soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT-EU) qui poursuivra et étendra les mesures de réponse à la crise mises en œuvre par le biais des deux paquets des initiatives d'investissement en réponse à la crise de (CRII et CRII +).

Les **orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience** ont été définies dans la **stratégie annuelle pour une croissance durable en 2021**, qui ouvre le cycle du semestre européen.

Pour bénéficier de la facilité pour la reprise et la résilience, les États membres doivent présenter des projets de plans de relance et de résilience qui définissent les programmes nationaux d'investissement et de réforme conformes aux objectifs politiques de l'UE (la création d'emplois, la résilience économique et sociale, les transitions écologique et numérique). À cette fin, la Commission présente un **modèle standard pour la présentation de ses plans** nationaux.

La Commission encourage les États membres à inclure dans leurs plans des investissements et des réformes dans les domaines phares suivants:

1. Renforcer la capacité énergétique: technologies propres durables/énergies renouvelables.
2. Renouveler: amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.
3. Recharger et ravitailler: transports, stations de chargement et ravitaillement durables.
4. Connecter: déploiement rapide de services à large bande dans toutes les régions.
5. Moderniser: numérisation des administrations et services publics (santé).
6. Élargir: stockage en nuage de données industrielles européennes et création de processeurs de pointe durables à grande capacité.
7. Requalifier et améliorer les compétences: culture numérique.

Par conséquent, les quatre volets de la durabilité environnementale, de la productivité, de l'équité et de la stabilité macroéconomique définis dans la stratégie annuelle 2020 devraient rester les principes directeurs qui sous-tendent les plans nationaux.

La date limite de soumission des plans pour la reprise et la résilience est fixée au 30 avril 2021. Toutefois, les États membres ont été encouragés à présenter des projets de plans préliminaires à partir du 15 octobre 2020. Enfin, la Commission **a présenté une description de la répartition des fonds entre les différents piliers** de la *NextGenerationEU*, y compris la **répartition des subventions accordées à chaque État membre**.

Les plans devraient inclure des objectifs généraux tels que la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale, le renforcement de la résilience, l'atténuation de l'impact social et économique de la crise et le soutien à la transition verte et numérique.

Étant donné le caractère stratégique global et prospectif des plans de redressement et de résilience, il ne sera pas nécessaire que la Commission propose, en 2021, des recommandations spécifiques aux États membres qui ont présenté le plan. La Commission proposera toutefois des recommandations sur la situation budgétaire des États membres en 2021, comme le prévoit le pacte de stabilité et de croissance, comme décrit dans la communication sur la stratégie annuelle.

Questions susceptibles d'être discutées:
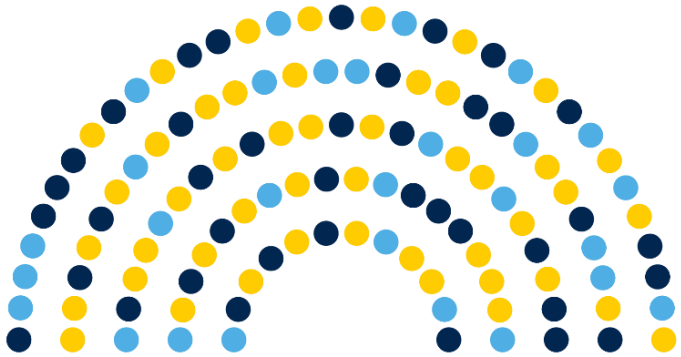
- L'élaboration des plans de résilience et de relance: principales priorités.
- Le rôle des parlements dans l'établissement des priorités et le suivi de la mise en œuvre.
- Les adaptations du cycle du semestre européen.
- Les ressources propres.